

Recueil international de règles sur les grains

Recueil international de règles de sécurité pour le transport de grains en vrac

Erratum

À la partie A, aux paragraphes 13.1 (page 14), 13.1.3 (page 15), 13.2 (page 16) et 13.2.3 (page 17), toutes les références «newtons» doivent être remplacées par «kilonewtons».

À la partie A, au paragraphe 13.3.4 (page 20), la formule doit se lire comme suit :

$$\langle t = 10a \sqrt{\frac{p \times k}{h \times 2,0918}} \rangle$$

et la définition p est rédigée de la façon suivante :

«p = charge totale par unité de longueur tirée des tables, en kilonewtons».